

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS JUILLET à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Siège du TCO, à Le Port,, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Mélissa COUSIN

OBJET

AFFAIRE N°2023_068_BC_11
Lancement de l'étude des besoins d'accueil sur le TCO des personnes sans abri, des personnes en rupture d'hébergement et des jeunes de moins de 25 ans en rupture d'hébergement

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Lactitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 juin 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/07/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

AFFAIRE N°2023_068_BC_11 : LANCEMENT DE L'ÉTUDE DES BESOINS D'ACCUEIL SUR LE TCO DES PERSONNES SANS ABRI, DES PERSONNES EN RUPTURE D'HÉBERGEMENT ET DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS EN RUPTURE D'HÉBERGEMENT

Le Président de séance expose :

Contexte

A l'échelle nationale, la politique d'hébergement et d'accès au logement menée par le Gouvernement vise à permettre aux personnes sans abri ou mal logées d'accéder durablement à un logement digne et adapté. Une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile est marquée par l'annonce du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le « sans-abrisme » (2018-2022) le 11/09/2017 à Toulouse, par le Président de la République.

La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

En ce qui concerne le contexte local le « sans-abrisme » et la rupture d'hébergement sont des problématiques sociales majeures à la Réunion.

En mai 2023 dans son rapport annuel, La Fondation Abbé Pierre a publié un nouvel éclairage sur le mal logement à la Réunion, en mettant en avant les chiffres clés du tableau de bord du mal logement, les problématiques du surpeuplement, et en invitant l'ensemble des acteurs engagés dans la logique du Logement d'abord à tendre vers un plan « zéro personnes sans domicile ».

Il est estimé à 140 000 le nombre de personnes mal logées à la Réunion, soit 4 réunionnais sur 10. La Fondation Abbé Pierre informait que cette estimation méritait d'être consolidée avec l'ensemble des partenaires, sachant que l'on constate :

- Une méconnaissance du nombre de personnes sans domicile, en particulier les personnes sans-abri.
- Une augmentation des demandes de mise à l'abri au 115 passant de 34.334 en 2020 à 48.565 en 2022.

Par ailleurs le public jeune n'est pas épargné par cette situation de mal logement. La loi Taquet du 07/02/2022 relative à la protection de l'enfance, fait des jeunes sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) un public prioritaire pour l'accès au logement social.

Dans son Plan Local de l'Habitat (PLH) le TCO définit des orientations à travers l'actions 8 « Le logement des jeunes » . Sa finalité est de soutenir l'accès au logement des jeunes, de prendre en compte toutes les demandes et statuts, d'étoffer l'offre de Foyer Jeunes Travailleurs et d'apporter une réponse aux besoins d'urgence non couverts sur le TCO.

Ainsi, le TCO s'inscrit dans cette volonté politique, associative et sociale à éradiquer le « sans abrisme » en accélérant notamment la mise en place des politiques publiques liées au Logement d'abord. Dans ce cadre, le TCO et les 5 maires des communes membres ont signé un contrat d'engagement avec la Fondation Abbé Pierre le 12/04/2021.

Ce contrat propose cinq engagements assortis à des objectifs concrets à mettre en oeuvre par les Maires et/ou Présidents d'intercommunalité pour lutter activement contre le mal-logement et permettre à chaque citoyen de vivre dans un logement digne et décent, adapté à ses besoins et ses ressources.

Cet engagement prévoit les cinq objectifs suivants :

- 1/Reconnaître et respecter la déclaration des droits des personnes sans-abri
- 2/Renforcer la domiciliation et la lutte contre le non-recours aux droits
- 3/Fournir les services de base dans sa commune
- 4/Engager sa ville dans une démarche logement d'abord
- 5/Réaliser un diagnostic fiable et fixer des objectifs de résultats à atteindre

Afin de répondre à ces objectifs et pour lutter contre le sans abrisme ainsi que le mal logement des jeunes sortant de l'ASE, il est nécessaire de faire une évaluation pour quantifier et qualifier la problématique sur le territoire.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Réunion assure une mission de coordination d'acteurs dans le cadre de la politique du Logement d'abord.

De ce fait, elle a adressée au TCO une note d'intention en vue de mener l'étude sur le TCO concernant la problématique du « sans abrisme » et du mal logement des jeunes sortants de l'ASE.

Présentation de l'étude proposée par l'ADIL

L'étude aura pour objectif de dresser un diagnostic visant à caractériser aussi bien quantitativement que qualitativement la problématique de logement des personnes sans abri et celles en rupture d'hébergement en ciblant en particulier les jeunes sortants de la prise en charge de l'ASE.

Il s'agit d'apporter un éclairage précis sur le public nécessitant d'une mise à l'abri sur le TCO afin de pouvoir proposer la création de structures et la mise en place d'accompagnements adaptés aux besoins.

L'étude se tiendra sur 9 mois selon les trois phases suivantes :

- Etat des lieux du territoire : enquête auprès de partenaires, identification des structures locales
- Repérage, identification, localisation du public : enquête auprès du public
- Préconisations des solutions adaptées en termes de structures et d'accompagnement

Le coût estimatif de l'étude est de 38 200.00€ pour le TCO avec une exonération de la TVA.
Une procédure de consultation sera mise en oeuvre à cet effet.

L'étude pourrait débiter au second semestre 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/06/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 31/05/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du lancement d'une étude sur les besoins d'accueil sur le TCO des personnes sans abri et des personnes en rupture d'hébergement notamment les jeunes de moins de 25 ans sans ressource, pour un montant de 38 200€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président